



# Bulletin Officiel

N° 4544 Mardi 18 Février 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CME

AUTORISATION D'UNE OPERATION D'ACQUISITION PORTANT SUR 51% DU CAPITAL DE LA SOCIETE « GALLUS HOLDING FINANCE » 2-3

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE : SOPAT 4

### AVIS DES SOCIETES

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

SOPAT 5

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014 -1 » 6-9

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - 2014 -1 » 10-13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

### ANNEXE I

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETES AU 31/12/2013

- GENERALE OBLIG. SICAV
- SICAV TRESOR

**COMMUNIQUE DU CMF**

**- Autorisation d'une opération d'acquisition portant sur 51% du capital de la société « Gallus Holding Finance », propriétaire de 65,429% du capital de la Société de Production Agricole de Téboulba -SOPAT SA-**

**- Soumission des acquéreurs au dépôt d'une offre d'achat sous la forme d'une procédure de maintien de cours visant le reste du capital de la société SOPAT émanant d'actionnaires ne détenant pas plus de 5% du capital**

En réponse à une demande introduite, en date du 13 février 2014, par le Groupe La Rose Banche (Groupe Kamel Belkhiria) détenant 49% du capital de la société « Gallus Holding Finance » (propriétaire de 65,429% du capital de la Société de Production Agricole de Téboulba -SOPAT SA-), sollicitant l'acquisition des 51% restants du capital de la société « Gallus Holding Finance »,

Et vu la décision du CMF n°29 du 15 septembre 2009 :

- relative à la non soumission de la société « Gallus Holding Finance » (société créée par les frères Lahmar, principaux actionnaires de la SOPAT et à laquelle ils ont fait apport de la totalité de leurs titres de participation dans le capital de la SOPAT, conférant ainsi à la société « Gallus Holding Finance » une part de droits de vote dépassant 40% du capital de la SOPAT),
- et prévoyant la soumission de tout futur acquéreur de quotités de titres de la société « Gallus Holding Finance » lui conférant de manière indirecte le contrôle majoritaire en droits de vote de la société SOPAT aux dispositions des articles 6, 7 et 8 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier,

Le Conseil du Marché Financier, par décision n° 1 datée du 18 février 2014, a autorisé l'opération d'acquisition de 51% du capital de la société « Gallus Holding Finance », dans les conditions suivantes :

**- Société visée :** Société « Gallus Holding Finance » (propriétaire de 65,429% du capital de la Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-)

**- Acquéreurs :** La société MEDIGRAIN, Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies -MCSR- et Monsieur Kamel Belkhiria

**- Cédants :**

- Monsieur Rached Lahmar détenant 3 049 610 actions, représentant 16,33333% du capital
- Monsieur Fethi Lahmar détenant 3 049 610 actions, représentant 16,33333% du capital
- Monsieur Imed Lahmar détenant 3 049 610 actions, représentant 16,33333% du capital
- La société MELEAGRIS détenant 373 422 actions, représentant 2% du capital
- La société Lahmar Holding détenant 2 actions, représentant 0,00001% du capital
- Madame Intissar Lahmar détenant 1 action, représentant 0,00001% du capital
- Madame Sihem Boussemma détenant 1 action, représentant 0,00001% du capital
- Madame Ikbél Brahem détenant 1 action, représentant 0,00001% du capital

**- Nombre d'actions objet de la cession :** 9 522 257 actions Gallus Holding Finance représentant 51% du capital de la société

**- Montant de la cession :** 11 448 983,306 dinars.

**- Intentions des acquéreurs telles que déclarées dans ladite demande d'acquisition :**

L'acquisition par La société MEDIGRAIN , la Société les Minoteries du Centre et Sahel Réunion et Mr Kamel Belkhiria du bloc de contrôle de la société GALLUS qui détient 8 501 710 actions représentant 65,429 % du capital de la société SOPAT, société cotée à la Bourse de Tunis, entre dans le cadre d'un projet de développement du secteur d'activité du Groupe Kamel Belkhiria basé sur une extension de cette activité dans des secteurs connexes et complémentaires.

En effet le Groupe Kamel Belkhiria est un acteur important dans le secteur des pâtes alimentaires et de l'aliment avec ce que cela implique en matière d'importations des céréales et leur transformation.

Le Groupe dispose ainsi de filiales spécialisées aussi bien dans l'importation de céréales que de nutrition animale.

Ce groupe s'est doté de toutes les conditions pour sa réussite, obtenant ainsi de remarquables résultats grâce à un potentiel humain compétent et efficace et des installations modernes et performantes qui lui a permis d'être présent, dans le domaine des pâtes alimentaires, en Tunisie mais également dans plusieurs pays étrangers comme l'Algérie, la Lybie ou des pays africains et ce, à travers des circuits de distribution maîtrisés.

En effet le Groupe compte réaliser une refonte totale des méthodes de gestion et de production de la société en appliquant les standards internationaux en vue de permettre à la société SOPAT d'être plus compétitive et de devenir un acteur majeur dans son secteur d'activité en Tunisie et à l'étranger en bénéficiant de la présence déjà établie du Groupe, ce qui conduira à une revalorisation de ses produits et de son image de marque.

Ce programme inclut des investissements importants au niveau de l'infrastructure, de la politique de commercialisation et du cadre humain que Le Groupe compte consolider et mettre à niveau en plus du maintien des avantages sociaux acquis.

Les principales intentions sont :

- Bénéficier de la synergie avec le Groupe Rose Blanche au niveau des approvisionnements en matière première de nature à réduire les coûts d'achats.
- Optimiser l'utilisation du matériel de production en augmentant le taux d'utilisation de la capacité existante de 50% à 90%.
- Développer les circuits de distribution notamment en tirant profit de l'expérience du Groupe en matière commerciale.
- Procéder à la restructuration financière de la société en la dotant des moyens nécessaires.
- Améliorer la rentabilité en maîtrisant les coûts et notamment les frais fixes.
- Développer les produits à valeur ajoutée.

Parallèlement, le Conseil du Marché Financier a demandé aux acquéreurs des 51% du capital de la société « Gallus Holding Finance » (propriétaire de 65,429% du capital de la Société de Production Agricole de Téboulba -SOPAT SA-) de procéder à une offre d'achat sous la forme d'une procédure de maintien de cours, visant le reste du capital de la SOPAT émanant d'actionnaires ne détenant pas plus de 5% du capital et ce, au prix de **2,680 dinars l'action** et pendant une période de 15 jours de bourse.

La période de maintien du cours sera fixée, par décision du Conseil du Marché Financier et fera l'objet d'un avis sur le Bulletin Officiel du CMF et ce, dès la réalisation de l'opération d'acquisition des 51% du capital de la société « Gallus Holding Finance » sus-visée.

Par ailleurs, le CMF a également prévu dans sa décision que tout futur acquéreur d'une quotité de titres dans le capital de la société « Gallus Holding Finance » lui conférant de manière indirecte le contrôle majoritaire en droits de vote de la société SOPAT, serait soumis aux dispositions des articles 6, 7 et 8 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

La cotation des actions de la SOPAT reprendra à partir du mercredi 19 février 2014.

COMMUNIQUE DU CMF

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE

**Société de Production Agricole Teboulba  
-SOPAT SA-**

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Té Boulba-

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la société Gallus Holding Finance, propriétaire de 65,429% du capital de la SOPAT et ce, conformément à la décision du CMF n°29 du 15 septembre 2009 stipulant que : « ...tout changement ultérieur au niveau du contrôle majoritaire en droits de vote de la société Gallus Holding Finance entraînerait la soumission des parties concernées aux dispositions des articles 6, 7 et 8 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ».

Par cette demande, le Groupe La Rose Blanche (Groupe Kamel Belkhiria) détenant 49% du capital de la société Gallus Holding Finance, se propose d'acquérir 51% du capital de ladite société (par les sociétés MEDIGRAIN, MCSR, et monsieur Kamel Belkhiria), appartenant à Rached Lahmar, Fethi Lahmar, Imed Lahmar, Sihem Boussemma, Ikbel Brahem, Intissar Lahmar, et aux sociétés Meleagris et Lahmar Holding.

De ce fait, le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre la cotation des actions de la société SOPAT à partir du **jeudi 13 février 2014**.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

## SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA -SOPAT SA-

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Téboulba

La société Gallus porte à la connaissance des actionnaires de la Société de Production Agricole Téboulba "SOPAT" et du public, que le Fonds ABRAAJ CAPITAL - SGAM AL KANTARA, détenant 49% du capital de Gallus S.A, propriétaire de 65,429% du capital de la SOPAT, a cédé sa participation au niveau de la société GALLUS au profit des sociétés du Groupe Belkhiria et des frères LAHMAR dans les proportions suivantes :

Acquéreur	Nombre d'actions acquises	En % du capital de la société GALLUS
Société MEDIGRAIN	4 990 272	26.72727%
Société MCSR	4 158 510	22.27246%
Société ACN	10	0.00005%
Société GSS	10	0.00005%
Société TRANSFOOD	10	0.00005%
Société UNAGRO	10	0.00005%
M.Kamel BELKHIRIA	7	0.00004%
M.Rached LAHMAR	3	0.00002%
M.Fethi LAHMAR	1	0.00001%
M.Imed LAHMAR	1	0.00001%
Total	9 148 834	49.00%

La cession s'est effectuée pour un montant global de 11 000 002.402DT pour 9 148 834 actions.

Des négociations en vue de concrétiser une cession de parts conférant le contrôle de la société aux sociétés du Groupe la rose blanche (Belkhiria) de la part des frères Lahmar sont à un stade très avancé et devraient aboutir à très brève échéance. La société Gallus ne manquera pas d'informer le public de l'issue de ces négociations en temps opportun.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-1 »

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de deux ans, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le 29/08/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » d'un montant de *20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars*. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre *TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum* pour le taux variable et entre *6,80% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum* pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché. A cet effet la Direction Générale a fixé les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire présentées ci-dessous.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «TUNISIE LEASING 2014-1 »

**Montant :** 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	7,2% ou TMM + 2,2%
Catégorie B	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- Suite -

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

**Taux variable:** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,2% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Pour la catégorie A, lors de la souscription, le souscripteur doit choisir le type de taux à adopter.

- *Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,2% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,35% l'an.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2014, qui est égale à 4,593%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,793%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

**Durée de vie moyenne :** C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et de 5 ans pour la Catégorie B pour l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1».

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- Suite -

- ✓ La duration de la Catégorie A est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie B est de 4,309 années.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/04/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/04/2014**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/04/2019** pour la catégorie A et le **28/04/2021** pour la catégorie B.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **28 avril** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêt et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/04/2015**. Pour la catégorie B, le premier remboursement des intérêts aura lieu le **28/04/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/04/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/02/2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/04/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13/05/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/02/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par STICODEVAM.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société :** L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 8 novembre 2013, les notes attribuées à la société Tunisie Leasing, soient :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

**Notation de l'emprunt:** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 09 janvier 2014, la note « BBB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 ».

**Cotation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0850 en date du 29 janvier 2014, du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004 en date du 10 juillet 2013, de l'actualisation du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004/A003 en date du 04 novembre 2013, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de TUNISIE LEASING ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-1 »

#### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 28/11/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars aux conditions suivantes :

- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux : 7,3% et/ou TMM+1,9%.

#### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire « ATL 2014-1 » est de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **17/02/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **17/03/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/03/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/03/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/03/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières dès la clôture effective des souscriptions.

#### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 09 septembre 2013 auprès de la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A - Les jardins du lac II - Les Berges du Lac - 1053 - Tunis.

- Suite -

### **But de l'émission :**

ARAB TUNISIAN LEASE, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

#### **Nature, forme et délivrance des titres :**

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2014-1 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre IV – Titre 1 – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA CAapitaux, Intermédiaire en Bourse).

**Prix de souscription et d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/03/2014**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **17/03/2014** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

#### Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mars de l'année n-1 au mois de février de l'année n.

#### Taux fixe

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la première année, d'un montant annuel constant de 20,000 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **17/03/2019**.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- Suite -

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, **17 mars** de chaque année. Le premier paiement en principal et intérêts aura lieu le **17/03/2015**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,3% l'an pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de décembre 2013, qui est égale à 4,5933%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,4933%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale** : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 5 ans.

**Durée de vie moyenne** : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2014-1».

**Duration (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 2,741 années.

**Mode de placement** : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de l'Arab Financial Consultants et de la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

**Notation de la société** : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 08/11/2013, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- ✓ Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- ✓ Note nationale court terme : F3 (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- ✓ Note nationale de dette senior : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- ✓ Note nationale de dette subordonnée : BB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative

**Notation de l'emprunt** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 20/01/2014, la note « BBB (tun) » avec mise sous surveillance négative à l'emprunt obligataire « ATL 2014-1 ».

- Suite -

**Organisation de la représentation des obligataires :** Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférente.

**Marché des titres :** Au 31/12/2013, Il existe 10 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 19 lignes de cotation.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, l'ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Cotation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** L'Arab Tunisian Lease s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «ATL 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **14-0851** en date du **31 janvier 2014**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-006** en date du **23 août 2013** et de son actualisation enregistrée par le CMF sous le n° **13-006-A001** en date du **31 janvier 2014**.

La note d'opération, le document de référence ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Haddad les Berges du Lac Tunis et de l'AFC- intermédiaire en bourse- sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du lac II – Les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

## A V I S

## COURBE DES TAUX DU 18 FEVRIER 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,775%		
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,511%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "	4,356%		1 004,414
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,414%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,494%	1 013,648
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,538%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,583%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,628%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,684%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,730%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,763%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,820%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,841%	1 020,143
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015	4,865%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,098%	998,209
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,252%	999,897
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,469%	868,561
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,532%	992,616
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	5,746%		1 029,781
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,724%		985,387
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,864%	985,187
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,895%	759,161
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,942%	981,078
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,117%	969,836
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,244%		960,618
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,312%	1 036,484
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,323%		953,185

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	148,708	148,723			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,103	13,106			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,348	1,348			
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,476	36,479			
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,558	49,561			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	156,457	156,267			
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	556,663	556,521			
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	115,870	115,732			
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	124,220	124,090			
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,220	117,068			
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	113,016	112,883			
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	89,902	89,762			
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	133,774	133,598			
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	96,451	96,098			
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	109,041	108,722			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 364,797	1 368,349			
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 243,073	2 250,158			
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	100,833	102,233			
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	103,003	103,237			
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	124,889	125,440			
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 201,681	1 209,883			
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	126,424	127,479			
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,516	15,626			
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 917,216	5 929,092			
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 170,625	5 211,054			
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 000,000	5 003,986			
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,183	2,219			
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,900	1,921			
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,066	1,102			
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	108,802	108,814	
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,217	104,665	104,674	
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,764	106,328	106,338	
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,206	103,241	
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,092	104,104	
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	107,284	107,296	
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	104,776	104,788	
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	103,959	103,970	
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,407	104,415	
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	105,790	105,803	
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	102,624	102,635	
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	104,735	104,747	
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	104,384	104,394	
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,295	107,306	
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,568	106,085	106,097	
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	103,612	103,621	
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,565	103,067	103,078	
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,105	105,119	
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,139	103,150	
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,039	104,050	
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	104,987	104,997	
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,099	103,110	
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,699	104,204	104,215	
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,175	105,185	
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	102,708	102,718	

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,514	10,565	10,566
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,374	103,383
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	103,978	103,992
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	101,746	101,824
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	68,662	68,698
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	145,808	145,478
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 452,253	1 449,815
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	110,647	110,558
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	108,564	108,465
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	84,229	84,070
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,785	16,772
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	256,768	268,940	268,589
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	34,778	34,699
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 373,087	2 367,205
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,870	76,567
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,491	57,433
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	100,946	100,791
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	111,290	111,040
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	99,918	99,512
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,302	11,509	11,509
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	11,809	12,211	12,213
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	14,788	15,626	15,637
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	13,881	15,007	15,004
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	28/07/64	0,268	11,452	12,232	12,219
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	03/08/34	0,086	10,375	10,828	10,813
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/87	0,140	10,397	10,585	10,577
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/09/91	0,199	10,675	10,702	10,703
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	125,943	125,856
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	126,056	126,075
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,538	10,524
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	107,588	107,427
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	20,374	20,307
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	80,256	80,124
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	83,096	82,923
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,094	98,033
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	92,181	92,084
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	97,920	97,804
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	100,694	100,726
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,997	9,992
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	9,599	9,596
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	92,572	92,787	93,353
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	98,591	98,222	100,993
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	132,410	132,956
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,683	10,687
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	117,737	118,252
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	117,708	118,077
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,697	101,904
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	99,239	100,316
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	177,104	178,972
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	163,601	165,413
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	143,632	144,428
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 575,166	9 635,753
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,606	18,918
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	132,150	132,741
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 511,201	1 512,003
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	105,575	107,003
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	87,204	88,756
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	115,911	116,395
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 795,383	8 846,710
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	9,196	9,155
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	9,159	9,075

BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
Mr. Salah Essayel

# **GENERALE OBLIG SICAV**

## **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D :15.157.917, un actif net de D : 15.119.184, et un bénéfice de la période de D : 142.182.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

- 3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
- 4- Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :
- Les emplois en titres émis par l'«ATB» représentent à la clôture de la période 12.51% de l'actif net, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
  - Contrairement aux dispositions de l'article 6 de la convention de gestion qui prévoit la prise en charge par le gestionnaire des frais de négociation des titres, un montant de D : 1.702 a été supporté à ce titre par la SICAV. Cette opération a eu pour effet de minorer l'actif net au 31 décembre 2013 d'un montant égal à la même valeur liquidative de D : 0,011.
- Cette situation a été régularisée en janvier 2014.

**Tunis, le 27 janvier 2014**

**Le Commissaire Aux comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

## BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	10 961 773,321	13 405 098,214
Obligations et valeurs assimilées		10 229 025,129	12 549 198,012
Titres des Organismes de Placement Collectif		732 748,192	855 900,202
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		4 187 895,469	3 116 555,601
Placements monétaires	6	3 094 444,311	-
Disponibilités		1 093 451,158	3 116 555,601
<b>Créances d'exploitation</b>	8	8 248,523	6 213,131
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 157 917,313</b>	<b>16 527 866,946</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	9	25 473,482	30 229,492
<b>Autres créditeurs divers</b>	10	13 260,098	15 398,841
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>38 733,580</b>	<b>45 628,333</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	13	14 579 782,427	15 931 554,654
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice clos		38,480	41,216
Sommes distribuables de l'exercice en cours		539 362,826	550 642,743
<b>ACTIF NET</b>		<b>15 119 183,733</b>	<b>16 482 238,613</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>15 157 917,313</b>	<b>16 527 866,946</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	du 01/10/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2013 au 31/12/2013	du 01/10/2012 au 31/12/2012	du 01/01/2012 au 31/12/2012
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	5	127 993,018	578 242,260	144 828,355	575 678,551
Revenus des obligations et valeurs assimilées		127 256,261	551 943,899	143 954,201	548 670,745
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		736,757	26 298,361	874,154	27 007,806
<b>Revenus des placements monétaires</b>	7	11 692,972	68 108,770	18 875,256	81 382,813
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		139 685,990	646 351,030	163 703,611	657 061,364
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	(21 060,605)	(95 113,124)	(25 812,552)	(102 486,537)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		118 625,385	551 237,906	137 891,059	554 574,827
<b>Autres charges</b>	12	(2 279,158)	(9 190,328)	(2 026,082)	(8 165,192)
<b>Autres produits</b>		-	3,701	88,847	88,847
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		116 346,227	542 051,279	135 953,824	546 498,482
Régularisation du résultat d'exploitation		54 783,262	(2 688,453)	(2 079,620)	4 144,261
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		171 129,489	539 362,826	133 874,204	550 642,743
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(54 783,262)	2 688,453	2 079,620	(4 144,261)
Plus ou moins values réalisées sur cession titres		22 250,000	19 587,662	(300,748)	3 127,177
Variation plus ou moins values potentielles sur titres		5 287,281	571,837	6 579,037	(4 448,802)
<b>Frais de négociation</b>		(1 701,815)	(1 701,815)	-	-
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		142 181,693	560 508,963	142 232,113	545 176,857

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	du 01/10/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2013 au 31/12/2013	du 01/10/2012 au 31/12/2012	du 01/01/2012 au 31/12/2012
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXP</b>		142 181,693	560 508,963	142 232,113	545 176,857
Résultat d'exploitation		116 346,227	542 051,279	135 953,824	546 498,482
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 287,281	571,837	6 579,037	(4 448,802)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		22 250,000	19 587,662	(300,748)	3 127,177
Frais de négociation de titres		(1 701,815)	(1 701,815)	-	-
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>		-	(508 672,850)	-	(702 501,965)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>		1 418 538,472	(1 414 890,993)	(142 128,993)	(589 094,856)
<b>Souscriptions</b>					
- Capital		6 746 132,133	24 989 004,932	6 108 360,456	20 271 646,680
- Régularisation des sommes non distribuables		8 587,176	4 756,027	(1 350,841)	(3 927,839)
- Régularisation des sommes distribuables		230 008,542	804 416,747	189 633,742	693 445,344
<b>Rachats</b>					
- Capital		(5 385 000,594)	(26 362 610,074)	(6 248 635,752)	(20 838 248,856)
- Régularisation des sommes non distribuables		(5 967,106)	(1 380,796)	1 577,127	4 240,683
- Régularisation des sommes distribuables		(175 221,679)	(849 077,829)	(191 713,725)	(716 250,868)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>1 560 720,165</b>	<b>(1 363 054,880)</b>	<b>103,120</b>	<b>(746 419,964)</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période		13 558 463,568	16 482 238,613	16 482 135,493	17 228 658,577
En fin de période		15 119 183,733	15 119 183,733	16 482 238,613	16 482 238,613
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
En début de période		134 351	162 192	163 620	167 960
En fin de période		148 208	148 208	162 192	162 192
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>102,013</b>	<b>102,013</b>	<b>101,622</b>	<b>101,622</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>		<b>1,09%</b>	<b>3,73%</b>	<b>0,88%</b>	<b>3,30%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 Décembre 2013**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBLIG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 10.961.773,321, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif net
<b>Obligations des sociétés et valeurs assimilés</b>		<b>9 982 114,000</b>	<b>10 229 025,129</b>	<b>67,66%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>7 827 814,000</b>	<b>8 031 588,239</b>	<b>53,12%</b>
EO AIL 2009/1	2 000	40 000,000	41 777,973	0,28%
EO AIL 2011/1	1 000	60 000,000	61 875,288	0,41%
EO AIL 2012/2	3 000	240 000,000	247 290,740	1,64%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	120 000,000	124 901,550	0,83%
EO AMEN BANK 2012	6 667	600 030,000	608 111,665	4,02%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	219 960,000	222 403,545	1,47%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	219 960,000	222 372,160	1,47%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+ 0,85%)	3 000	239 970,000	243 450,498	1,61%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	380 000,000	392 019,494	2,59%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	1 500	60 000,000	61 006,817	0,40%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	3 600	288 000,000	288 034,907	1,91%
EO ATL 2011	2 000	200 000,000	208 821,917	1,38%
EO ATL 2012-1	1 000	80 000,000	82 318,466	0,54%
EO ATL 2012-1	800	64 000,000	65 854,773	0,44%
EO ATL 2013-2	1 000	100 000,000	100 741,698	0,67%
EO ATL 2013-2	500	50 000,000	50 370,850	0,33%
EO TJR LEASING 2011-1	2 000	160 000,000	167 427,507	1,11%
EO TJR LEASING 2010-1	5 000	200 000,000	202 618,038	1,34%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	160 000,000	160 309,304	1,06%
EO SUB Attijari Leasing 2009	2 000	200 000,000	208 221,369	1,38%
EO SUB Attijari Leasing 2009 (TMM+ 1%)	2 000	200 000,000	208 266,214	1,38%
E.SUB BH 2007/1	1 500	30 000,000	30 094,192	0,20%
EO BTK 2009	1 000	79 984,000	82 871,477	0,55%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	171 430,000	172 542,558	1,14%
EO CIL SUB 2008	4 000	400 000,000	422 310,137	2,79%
EO CIL 2009/1	2 000	40 000,000	40 795,617	0,27%
EO CIL 2011/1	2 000	120 000,000	124 629,041	0,82%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	1 000	60 000,000	62 221,940	0,41%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	2 000	120 000,000	124 443,879	0,82%
EO CIL 2012/1 FIXE	4 000	320 000,000	331 656,767	2,19%
EO HL 2009/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	40 000,000	40 741,041	0,27%
EO HL 2009/1 (TMM+ 1,5%)	3 000	60 000,000	61 165,689	0,40%

EO HL 2009/2	5 000	100 000,000	101 181,369	0,67%
EO HL 2010/2	2 000	80 000,000	80 344,021	0,53%
EO HL 2012/1	1 000	80 000,000	81 124,384	0,54%
EO HL 2012/1	1 000	80 000,000	81 124,384	0,54%
EO HL 2013/1	2 000	200 000,000	206 926,466	1,37%
EO PANOBOIS 2007	500	20 000,000	20 757,917	0,14%
EO SUB TL 2009 (TMM+ 1,25%)	3 000	60 000,000	60 744,907	0,40%
EO TL 2010/2 (Taux fixe 5,375%)	2 000	80 000,000	80 424,110	0,53%
EO TL 2011/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	120 000,000	123 100,273	0,81%
EO TL 2011/2	1 000	60 000,000	60 500,778	0,40%
EO TL 2012/2	1 000	100 000,000	104 846,685	0,69%
EO TL 2011/3	2 000	160 000,000	166 913,578	1,10%
EO TL 2012-1	2 500	200 000,000	205 850,082	1,36%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	100 000,000	100 000,000	0,66%
EO UIB 2009/1	2 000	146 640,000	149 609,762	0,99%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	225 000,000	228 976,767	1,51%
EO UIB 2011/2	4 000	342 840,000	357 736,346	2,37%
EO BTE 2011	1 000	100 000,000	104 165,655	0,69%
EO EL WIFAK 2013	1 000	100 000,000	103 775,562	0,69%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	150 000,000	151 818,082	1,00%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>2 154 300,000</b>	<b>2 197 436,890</b>	<b>14,53%</b>
BTA 5,5 10/2018 (acquis le 13/06/2012)	300	290 250,000	293 179,315	1,94%
BTA 8,25 07/2014 (acquis le 06/08/2002)	100	99 640,000	102 822,466	0,68%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	400	414 320,000	419 358,221	2,77%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	150	155 370,000	157 260,724	1,04%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	300	310 950,000	314 550,821	2,08%
BTA 6,75 07/2017 (acquis le 13/02/2008)	500	496 850,000	509 721,233	3,37%
BTA 5,25 03/2016 (acquis le 14/09/2011)	400	386 920,000	400 544,110	2,65%
<b>Titres des Organismes de Pacement Collectif</b>		<b>722 428,774</b>	<b>732 748,192</b>	<b>4,85%</b>
<b>Titres des OPCVM</b>		<b>664 098,374</b>	<b>674 057,738</b>	<b>4,46%</b>
FINA O SICAV	1 610	168 271,001	167 328,910	1,11%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	111 187,152	0,74%
AXIS TRESORIE	34	3 659,329	3 631,676	0,02%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	32 597,500	0,22%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 285,000	0,17%
FCP HELION	500	50 990,500	51 748,000	0,34%
MAXULA INVEST	1 915	200 163,460	200 117,500	1,32%
SANADET SICAV	750	80 351,100	81 162,000	0,54%
<b>Fonds commun de créances</b>		<b>58 330,400</b>	<b>58 690,454</b>	<b>0,39%</b>
FCC BIAT P2	100	58 330,400	58 690,454	0,39%
<b>TOTAL</b>		<b>10 704 542,774</b>	<b>10 961 773,321</b>	<b>72,50%</b>

**Pourcentage par rapport à l'Actif**

**72,32%**

**Note 5: Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 127.993,018 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2013, contre D : 144.828,355 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<b>Trimestre 4 2013</b>	<b>Trimestre 4 2012</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	97 065,282	102 768,685
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts Bons du Trésor	30 190,979	41 185,516
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u></b>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	736,757	874,154
<b>TOTAL</b>	<b>127 993,018</b>	<b>144 828,355</b>

**Note 6 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 3.094.444,311 , se détaillant comme suit :

<b>Désignation du titre</b>	<b>Montant</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2013</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>1 600 000,000</b>	<b>1 593 639,512</b>	<b>1 594 670,125</b>	<b>10,55%</b>
EL WIFACK au 29/01/2014 à 6,85%	600 000,000	598 180,258	598 908,155	3,96%
UNIFACTOR au 13/01/2014 à 6,85%	1 000 000,000	995 459,253	995 761,970	6,59%
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>1 500 000,000</b>	<b>1 495 483,728</b>	<b>1 499 774,186</b>	<b>9,92%</b>
ATB au 02/01/2014 à 6,8%	1 500 000,000	1 495 483,728	1 499 774,186	9,92%
<b>TOTAL</b>	<b>3 100 000,000</b>	<b>3 089 123,240</b>	<b>3 094 444,311</b>	<b>20,47%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>20,41%</b>

## Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2013 à D : 11.692,972, contre D : 18.875,256 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<b>Trimestre 4 2013</b>	<b>Trimestre 4 2012</b>
Intérêts des billets de trésorerie	1 030,614	7 648,902
Intérêts des dépôts à vue	6 371,900	11 226,354
Intérêts des certificats de dépôt	4 290,458	-
<b>TOTAL</b>	<b>11 692,972</b>	<b>18 875,256</b>

## Note 8 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 8.248,523 contre D : 6.213,131 au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	6 651,229	6 213,131
Intérêts sur obligations à recevoir	209,425	-
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	1 387,869	-
<b>Total</b>	<b><u>8 248,523</u></b>	<b><u>6 213,131</u></b>

## Note 9 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 25.473,482 contre D : 30.229,492 au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Rémunération du dépositaire	5 900,000	5 900,000
Rémunération du gestionnaire	19 573,482	24 329,492
<b>Total</b>	<b><u>25 473,482</u></b>	<b><u>30 229,492</u></b>

## Note 10 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 13.260,098 contre D : 15.398,841 au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Honoraires du commissaire aux comptes	5 445,117	6 844,868
Autres	7 814,981	8 553,973
<b>Total</b>	<b><u>13 260,098</u></b>	<b><u>15 398,841</u></b>

### Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2013 à D : 21.060,605 contre D : 25.812,552 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2012; se détaillant ainsi :

	<u>Trimestre 4</u> <u>2013</u>	<u>Trimestre 4</u> <u>2012</u>
Commission de gestion de la CGI	19 573,482	24 329,492
Rémunération du dépositaire	1 487,123	1 483,060
<b>Total</b>	<u><b>21 060,605</b></u>	<u><b>25 812,552</b></u>

### Note 12 : Autres charges

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2013 à D : 2.279,158 contre D : 2.026,082 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2012; se détaillant ainsi :

	<u>Trimestre 4</u> <u>2013</u>	<u>Trimestre 4</u> <u>2012</u>
Honoraires commissaire aux comptes	2 016,438	2 010,931
Autres	262,720	15,151
<b>Total</b>	<u><b>2 279,158</b></u>	<u><b>2 026,082</b></u>

### Note 13 : Capital

#### Capital au 31-12-2012

Montant	15 931 554,654
Nombre de titres	162 192
Nombre d'actionnaires	284

#### Souscriptions réalisées

Montant	24 989 004,932
Nombre de titres émis	254 401
Nombre d'actionnaires nouveaux	547

#### Rachats effectués

Montant	(26 362 610,074)
Nombre de titres rachetés	(268 385)
Nombre d'actionnaires sortants	(413)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	3 375,231
Plus ou moins values réalisées sur titres	19 587,662
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	571,837
Frais de négociation	(1 701,815)

Capital au 31-12-2013

Montant	14 579 782,427
Nombre de titres	148 208
Nombre d'actionnaires	418

# **SICAV TRESOR**

## **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SICAV TRESOR, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 Décembre 2013.

L'actif net de la société SICAV TRESOR au 31 Décembre 2013, totalise ..... **639 647 554,216 TND**

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SICAV TRESOR » ci-joint arrêté au 31 Décembre 2013 reflète correctement la situation de votre société.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif par l'article 2 du décret N° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002 – 1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001.
- Votre société a continué courant l'exercice 2013 à amortir la décote (surcote) constatée sur le portefeuille des BTA. Toutefois, le deuxième alinéa de la NCT 17 relative aux OPCVM a prévu d'autres méthodes d'évaluations des obligations et valeurs assimilées tels que les titres de créance émis par le Trésor et négociables sur le marché financier à savoir :
  1. A la valeur de marché lorsqu'elles ont fait l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
  2. Au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
  3. A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le prix d'acquisition ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

**Fait à Tunis, le 27 Janvier 2014**

**Le Commissaire aux Comptes :  
Slaheddine ZAHAF**

## SICAV TRESOR

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2013	31/12/2012
<b>ACTIF</b>				
AC1	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	AC1	<b>545,875,137.396</b>	<b>680,258,892.923</b>
AC1-A	OBLIGATIONS		94,200,710.317	106,786,234.630
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		442,447,704.129	563,590,588.974
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		9,226,722.950	9,882,069.319
AC2	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	AC2	<b>94,165,763.674</b>	<b>64,564,424.023</b>
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		94,165,089.038	64,563,708.714
AC2-B	DISPONIBILITES		674.636	715.309
AC3	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	AC3	<b>2,720.102</b>	<b>0.000</b>
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		2,720.102	0.000
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>640,043,621.172</b>	<b>744,823,316.946</b>
<b>PASSIF</b>				
PA1	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	PA1	<b>279,604.942</b>	<b>333,213.467</b>
PA2	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	PA2	<b>116,462.014</b>	<b>134,913.952</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>396,066.956</b>	<b>468,127.419</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>639,647,554.216</b>	<b>744,355,189.527</b>
CP1	<b>CAPITAL</b>	CP1	<b>614,138,913.705</b>	<b>716,517,371.717</b>
CP2	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	CP2	<b>25,508,640.511</b>	<b>27,837,817.810</b>
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		737.493	1,820.836
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		29,250,167.521	31,810,135.709
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-3,742,264.503	-3,974,138.735
<b>ACTIF NET</b>			<b>639,647,554.216</b>	<b>744,355,189.527</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>640,043,621.172</b>	<b>744,823,316.946</b>

## SICAV TRESOR

		Période du	Période du	Période du	Période du
<b>ETATS DE RESULTAT COMPARES</b>	Note	01/10/2013	01/01/2013	01/10/2012	01/01/2012
		au	au	au	au
		31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012
<b>PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>7,514,674.802</b>	<b>31,144,910.072</b>	<b>8,012,576.823</b>	<b>32,070,067.690</b>
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS		1,119,599.440	4,574,473.027	1,157,837.600	4,407,774.953
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		6,395,075.362	26,351,867.107	6,854,739.223	27,156,491.325
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS		0.000	218,569.938	0.000	505,801.412
<b>PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>498,501.910</b>	<b>2,580,622.412</b>	<b>1,118,372.631</b>	<b>4,913,716.445</b>
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		69,512.617	1,019,099.919	873,789.775	3,528,917.322
PR2-B REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		51,169.400	221,655.888	99,834.776	374,421.274
PR2-C REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		373,812.221	1,335,858.933	144,748.080	1,010,377.849
PR2-D REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		4,007.672	4,007.672	0.000	0.000
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>8,013,176.712</b>	<b>33,725,532.484</b>	<b>9,130,949.454</b>	<b>36,983,784.135</b>
<b>CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-863,620.256</b>	<b>-3,647,110.520</b>	<b>-1,036,932.156</b>	<b>-4,227,190.189</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>7,149,556.456</b>	<b>30,078,421.964</b>	<b>8,094,017.298</b>	<b>32,756,593.946</b>
<b>CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-195,195.687</b>	<b>-828,254.443</b>	<b>-232,352.092</b>	<b>-946,458.237</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6,954,360.769</b>	<b>29,250,167.521</b>	<b>7,861,665.206</b>	<b>31,810,135.709</b>
<b>PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-2,880,771.646</b>	<b>-3,742,264.503</b>	<b>-3,899,949.022</b>	<b>-3,974,138.735</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>4,073,589.123</b>	<b>25,507,903.018</b>	<b>3 961 716.184(*)</b>	<b>27 835 996.974(*)</b>
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		2,880,771.646	3,742,264.503	3,899,949.022	3,974,138.735
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		518,856.655	-1,212,183.913	-503,349.042	-2,139,515.394
PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-1,124,602.837	-1,165,831.747	-52,570.835	-180,080.675
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>6,348,614.587</b>	<b>26,872,151.861</b>	<b>7,305,745.329</b>	<b>29,490,539.640</b>

(\*) : Retraité pour des besoins de comparabilité

**SICAV TRESOR**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2013 AU 31-12-2013**

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2013	01/01/2013	01/10/2012	01/01/2012
	au	au	au	au
	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2012
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL</b>	<b>6,348,614.587</b>	<b>26,872,151.861</b>	<b>7,305,745.329</b>	<b>29,490,539.640</b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	6,954,360.769	29,250,167.521	7,861,665.206	31,810,135.709
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	518,856.655	-1,212,183.913	-503,349.042	-2,139,515.394
AN1-C +/- VAL.REAL./CESSION TITRES	-1,124,602.837	-1,165,831.747	-52,570.835	-180,080.675
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0.000	0.000	0.000	0.000
<b>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0.000</b>	<b>-27,818,333.972</b>	<b>0.000</b>	<b>-32,547,868.188</b>
<b>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-79,883,240.189</b>	<b>-103,761,453.200</b>	<b>-110,971,237.697</b>	<b>-99,636,058.148</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>150,884,541.928</b>	<b>605,224,792.904</b>	<b>152,209,273.108</b>	<b>671,895,141.753</b>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	146,414,200.000	588,830,000.000	147,629,000.000	652,935,100.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-835,767.552	-2,577,814.474	-359,115.985	-828,899.231
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	174.736	7,518,804.153	374.104	8,074,200.036
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)	5,305,934.744	11,453,803.225	4,939,014.989	11,714,740.948
<b>RACHATS</b>	<b>-230,767,782.117</b>	<b>-708,986,246.104</b>	<b>-263,180,510.805</b>	<b>-771,531,199.901</b>
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-223,864,100.000	-689,409,700.000	-254,982,700.000	-749,500,000.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	1,283,291.506	3,157,072.122	641,799.381	1,120,795.215
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-267.233	-7,537,550.498	-646.175	-7,463,115.433
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)	-8,186,706.390	-15,196,067.728	-8,838,964.011	-15,688,879.683
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-73,534,625.602</b>	<b>-104,707,635.311</b>	<b>-103,665,492.368</b>	<b>-102,693,386.696</b>
<b>AN4 ACTIF NET</b>				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	713,182,179.818	744,355,189.527	848,020,681.895	847,048,576.223
AN4-B FIN DE PERIODE	639,647,554.216	639,647,554.216	744,355,189.527	744,355,189.527
<b>AN5 NOMBRE D' ACTIONS</b>				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	6,954,288	7,185,586	8,259,123	8,151,235
AN5-B FIN DE PERIODE	6,179,789	6,179,789	7,185,586	7,185,586
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>				
A- DEBUT DE PERIODE	102.552	103.590	102.676	103.916
B- FIN DE PERIODE	103.506	103.506	103.590	103.590
<b>AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3.69%</b>	<b>3.66%</b>	<b>3.54%</b>	<b>3.46%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA PERIODE DU 01.01.2013 AU 31.12.2013

---

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

La situation trimestrielle arrêtée au 31.12-2013 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2-2 Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Toutefois, la décote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en déduction du prix de revient. La partie amortie est soustraite des sommes non distribuables.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2-3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC-1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2013	% de l'Actif Net
<b>AC1-A. Obligations</b>	<b>1.382.600</b>	<b>91.848.198,077</b>	<b>94.200.710,317</b>	<b>14,73</b>
AIL 2009/1	5.000	100.000,000	104.444,000	0,02
AIL 2011/1	15.000	900.000,000	928.128,000	0,15
AIL 2012/1	30.000	2.400.000,000	2.472.912,000	0,39
AIL 2013/1	10.000	1.000.000,000	1.032.984,000	0,16
AMEN BANK 2006	20.000	800.000,000	832.672,000	0,13
AMEN BANK 2009 A	30.000	2.199.600,000	2.224.032,000	0,35
AMEN BANK 2009 B	30.000	2.199.600,000	2.223.720,000	0,35
AMEN BANK 2010 SUB	50.000	3.999.500,000	4.057.500,000	0,63
AMEN BANK 2011/1 SUB	30.000	2.400.000,000	2.431.128,000	0,38
AMEN BANK2008	10.000	750.000,000	775.888,000	0,12
ATB 2007/1(20 ANS)	20.000	1.400.000,000	1.442.592,000	0,23
ATB 2007/1(25 ANS)	31.000	2.355.468,000	2.429.992,000	0,38
ATB 2009/A2	15.000	1.125.000,000	1.154.424,000	0,18
ATB 2009/B1	5.000	500.000,000	514.116,000	0,08
ATL 2009	20.000	400.000,000	411.616,000	0,06
ATL 2009/3	15.000	300.000,000	300.072,000	0,05
ATL 2010/1	15.000	600.000,000	610.068,000	0,10
ATL 2010/2	10.000	800.000,000	800.192,000	0,13
ATL 2011	15.000	1.500.000,000	1.566.168,000	0,24
ATL 2012/1	10.000	800.000,000	823.184,000	0,13
ATL 2013/1	10.000	1.000.000,000	1.037.856,000	0,16
ATTIJARI BANK 2010	50.000	3.571.400,000	3.713.960,000	0,58
ATTIJARI LEASE SUB 2009	10.000	1.000.000,000	1.041.328,000	0,16
ATTIJARI LEASE 2010/1	30.000	1.200.000,000	1.215.720,000	0,19
ATTIJARI LEASE 2011	25.000	2.000.000,000	2.092.840,000	0,33
ATTIJARI LEASING 2012-1/B	3.400	272.000,000	280.010,400	0,04
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10.000	1.000.000,000	1.029.920,000	0,16
BH 2007	30.000	600.000,000	601.872,000	0,09
BH 2009	70.000	5.922.000,000	5.922.672,000	0,93
BH 2013/1	10.000	1.000.000,000	1.027.872,000	0,16
BNA 2009	10.000	733.200,000	756.544,000	0,12
BTE 2009	50.000	3.000.000,000	3.037.280,000	0,47
BTE 2010	15.000	1.050.000,000	1.062.756,000	0,17
BTE 2011/A	20.000	2.000.000,000	2.083.312,000	0,33
BTK 2009	50.000	3.999.523,077	4.143.923,077	0,65
CHO COMPANY 2009	3.000	225.000,000	225.026,400	0,04
CHO 2009	7.000	525.000,000	527.738,400	0,08
CIL 2009/1	5.000	100.000,000	101.988,000	0,02
CIL 2009/2	15.000	300.000,000	303.744,000	0,05
CIL 2009/3	2.500	100.000,000	103.900,000	0,02
CIL 2010/1	20.000	800.000,000	814.352,000	0,13
CIL 2010/2	7.500	300.000,000	302.046,000	0,05
CIL 2011/1	25.000	1.500.000,000	1.555.540,000	0,24
CIL 2012/1	20.000	1.600.000,000	1.658.288,000	0,26

CIL 2012/2	15.000	1.500.000,000	1.566.888,000	0,24
HL 2009/1	20.000	400.000,000	407.776,000	0,06
HL 2009/2	20.000	400.000,000	404.752,000	0,06
HL 2010/1	20.000	800.000,000	818.240,000	0,13
HL 2010/2	10.000	400.000,000	401.672,000	0,06
MEUBLATEX 2008	8.000	480.000,000	487.155,200	0,08
PANOBOIS 2007	5.000	200.000,000	207.580,000	0,03
SERVICOM 2012	3.000	300.000,000	312.931,200	0,05
SIHM 2008 TR A/ATTIJ	3.000	120.000,000	121.869,600	0,02
SIHM 2008 TR B/STB	3.000	120.000,000	121.869,600	0,02
STB 2008/1	50.000	4.000.000,000	4.132.240,000	0,65
STB 2008/2	2.200	174.057,000	181.508,840	0,03
STB 2010/1	10.000	700.000,000	722.792,000	0,11
STB 2011/A	25.000	2.142.750,000	2.239.870,000	0,35
STM 2007	14.000	280.000,000	284.065,600	0,04
TL SUB 2010	20.000	1.200.000,000	1.245.456,000	0,19
TL SUB 2013	10.000	1.000.000,000	1.037.432,000	0,16
TL 2008/3	15.000	300.000,000	312.324,000	0,05
TL 2009/1	10.000	200.000,000	208.688,000	0,03
TL 2010/2	15.000	600.000,000	603.120,000	0,09
TL 2011/1	15.000	900.000,000	921.960,000	0,14
TL 2011/2	20.000	1.200.000,000	1.210.016,000	0,19
TL 2011/3	15.000	1.200.000,000	1.251.852,000	0,20
TL 2012/1	10.000	800.000,000	823.400,000	0,13
UIB 2009/1A	30.000	1.800.000,000	1.834.800,000	0,29
UIB 2009/1B	40.000	2.932.800,000	2.992.192,000	0,47
UIB 2009/1C	30.000	2.400.000,000	2.451.696,000	0,38
UIB 2011/1A	30.000	2.400.000,000	2.437.224,000	0,38
UIB 2011-2	30.000	2.571.300,000	2.683.020,000	0,42
<b>AC1-B. Emprunts d'Etat</b>	<b>421.181</b>	<b>430.927.446,188</b>	<b>442.447.704,129</b>	<b>69,17</b>
BTA	421.181	430.927.446,188	445.726.016,190	69,68
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	51.723	53.784.883,900	56.029.520,394	8,76
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	9.208	9.835.620,487	10.128.661,933	1,58
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	49.294	50.408.695,400	52.881.768,630	8,27
BTA 5-10/2015	9.113	8.973.539,700	9.055.431,867	1,42
BTA 5.25-03/2016	37.161	36.600.403,800	37.866.117,641	5,92
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	14.342	15.782.125,200	16.151.323,643	2,53
BTA 5.50% 10/2018	7.832	7.579.809,600	7.657.228,384	1,20
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	196.598	203.149.304,101	210.164.351,641	32,86
BTA 5.50% 02/2020	360	347.580,000	356.389,644	0,06
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	36.000	34.344.000,000	34.971.445,479	5,47
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	9.550	10.121.484,000	10.463.776,934	1,64
<b>Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA</b>			<b>(3.278.312,061)</b>	<b>(0,51)</b>
<b>AC1-C. Autres valeurs</b>	<b>77.216</b>	<b>8.790.773,177</b>	<b>9.226.722,950</b>	<b>1,44</b>
Titres OPCVM	77.216	8.790.773,177	9.226.722,950	1,44
AL AMANA OBLG FCP	16.827	1.691.905,941	1.703.801,058	0,27
FCP CAPITALISATION ET	1.000	1.000.000,000	1.341.133,000	0,21
FCP HELION MONEO	981	100.050,228	101.529,576	0,02
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42.878	4.384.796,517	4.464.114,336	0,70
SICAV PATRIMOINE	15.530	1.614.020,491	1.616.144,980	0,25
<b>Total du portefeuille titre</b>	<b>1.880.997</b>	<b>531.566.417,442</b>	<b>545.875.137,396</b>	<b>85,34</b>

## PR-1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **31.144.910,072 Dinars** au 31.12.2013, contre **32.070.067,690 Dinars** au 31.12.2012 et se détaillant comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Revenus des obligations	4.574.473,027	4.407.774,953
Revenus des Emprunts d'Etat	26.351.867,107	27.156.491,325
Revenus des autres valeurs	218.569,938	505.801,412
<b>TOTAL</b>	<b>31.144.910,072</b>	<b>32.070.067,690</b>

## AC2 Placements monétaires et disponibilités.

### AC2-A Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2013, à **94.165.089,038 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Billets de Trésorerie, en Certificat de Dépôt et en Dépôt à terme se détaillant comme suit :

### AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

<b>Désignation</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31.12.2013</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
Bons du Trésor à Court Terme	8.227	7.881.749,168	7.906.452,073	1,24
BTC 52S-25/03/2014	120	118.593,485	118.683,084	0,02
BTC 52S-02/09/2014	1.954	1.884.211,607	1.890.987,386	0,30
BTC 52S-04/11/2014	4.114	3.934.990,469	3.949.294,126	0,62
BTC 52S-02/12/2014	550	524.956,386	526.253,309	0,08
BTC 52S-23/12/2014	1.489	1.418.997,221	1.421.234,168	0,22

### AC2-A-2 Billets de Trésorerie:

<b>Désignation</b>	<b>Aval</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31.12.2013</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
Billets de Trésorerie	BIAT	1	481.406,436	488.905,393	0,08
STE SPG 270J-08/06/2014	BIAT	1	481.406,436	488.905,393	0,08

### AC2-A-3 Certificat de Dépôt :

<b>Désignation</b>	<b>Emetteur</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31.12.2013</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
Certificat de Dépôt	BIAT	128	63.932.533,463	63.965.723,900	10,00
CDP 10J-02/01/2014	BIAT	4	1.997.891,671	1.999.788,917	0,31
CDP 10J-03/01/2014	BIAT	29	14.484.714,613	14.496.939,697	2,27
CDP 10J-04/01/2014	BIAT	11	5.494.202,094	5.498.259,022	0,86
CDP 10J-05/01/2014	BIAT	24	11.987.350,024	11.994.936,006	1,88
CDP 10J-06/01/2014	BIAT	10	4.994.729,177	4.997.362,851	0,78
CDP 10J-08/01/2014	BIAT	14	6.992.620,847	6.994.832,550	1,09
CDP 10J-09/01/2014	BIAT	13	6.493.147,930	6.494.516,899	1,02
CDP 10J-10/01/2014	BIAT	23	11.487.877,107	11.489.087,958	1,80

**AC2-A-4 Dépôt à Terme :**

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2013</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Dépôt à Terme	3	21.800.000,000	21.804.007,672	3,41
DAT 90J-30/03/2014	1	10.000.000,000	10.002.520,548	1,56
DAT 90J-31/03/2014	1	10.000.000,000	10.001.260,274	1,56
DAT 90J-31/03/2014	1	1.800.000,000	1.800.226,850	0,28

**AC2-B Disponibilités:**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2013, à **674,636 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

**PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2013, à **2.580.622,412 Dinars**, contre **4.913.716,445 Dinars** au 31.12.2012 et se détaillant comme suit :

<i>REVENUS</i>	<i>Montant 31.12.2013</i>	<i>Montant au 31.12.2012</i>
Revenus des Bons du Trésor	1.019.099,919	3.528.917,322
Revenus des Billets de Trésorerie	221.655,888	374.421,274
Revenus des Certificats de Dépôt	1.335.858,933	1.010.377,849
Revenus des autres placements	4.007,672	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>2.580.622,412</b>	<b>4.913.716,445</b>

**AC3- Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2013 à **2.720,102 Dinars**, représentant la Retenue à la Source sur les achats des obligations d'Etat (BTA).

**CH1 Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2013, à **3.647.110,520 Dinars**, contre **4.227.190,189 Dinars** au 31.12.2012 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire, se détaillant comme suit :

<b>Charge de gestion des placements</b>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
Rémunération du gestionnaire	1.094.133,168	1.268.157,072
Rémunération du dépositaire	2.552.977,352	2.959.033,117
<b>Total</b>	<b>3.647.110,520</b>	<b>4.227.190,189</b>

**CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2013 à **828.254,443 Dinars**, contre **946.458,237 Dinars** au 31.12.2012 et se détaillant comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
Redevance CMF	729.405,553	845.419,919
Impôts et Taxes	67.268,805	73.770,848
Charges Diverses	31.580,085	27.267,470
<b>Total</b>	<b>828.254,443</b>	<b>946.458,237</b>

### PA-Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2013, à **396.066,956 Dinars** contre **468.127,419 Dinars** au 31.12.2012. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2013	Montant au 31.12.2012
PA1	Opérateurs créditeurs	279.604,942	333.213,467
PA2	Autres créditeurs divers	116.462,014 (*)	134.913,952
	<b>TOTAL</b>	<b>396.066,956</b>	<b>468.127,419</b>

(\*) : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2013, à **116.462,014** Dinars et se détaillant comme suit :

#### **Autres créditeurs divers**

**31.12.2013**

Etat, impôt et taxes	48.077,117
Redevance CMF	55.919,669
Provision charges à payer	12.465,228
<b>Total</b>	<b>116.462,014</b>

### CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2013 se détaillent comme suit :

#### Capital initial au 01.01.2013 (en nominal)

- Montant : 718.558.600,000Dinars
- Nombre de titres : 7.185.586
- Nombre d'actionnaires : 5.392

#### Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 588.830.000,000Dinars
- Nombre de titres émis : 5.888.300

#### Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 689.409.700,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 6.894.097

Capital au 31.12.2012 : 614.138.913,705 Dinars

- Montant en nominal : 617.978.900,000 Dinars
- Sommes non distribuables : -3.839.986,295Dinars
- Nombres de titres : 6.179.789
- Nombre d'actionnaires : 4.952

## CP2 Note sur les sommes distribuables :

Le solde de ce poste au 31.12.2013 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	: 29.250.167,521Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période	: -3.742.264,503 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	: 737,493 Dinars

**SOMMES DISTRIBUABLES : 25.508.640,511 Dinars**

### 4. AUTRES INFORMATIONS :

#### 4-1 Données par action

	31.12.2013	31.12.2012
• Revenus des placements	5,457	5,147
• Charges de gestion des placements	(0,590)	(0,588)
• <b>Revenu net des placements</b>	<b>4,867</b>	<b>4,559</b>
• Autres charges d'exploitation	(0,134)	(0,132)
• <b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4,733</b>	<b>4,427</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,606)	(0,553)
• <b>Sommes distribuables</b>	<b>4,127</b>	<b>3,874</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,606	0,553
• Variation des plus ou moins values potentielles	(0,196)	(0,298)
• Plus ou moins values réalisées sur cession titres	(0,189)	(0,025)
<b>Résultat net de la période</b>	<b>4,348</b>	<b>4,104</b>

#### 4-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2013	31.12.2012
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,500%	0,500%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,114%	0,112%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	4,010%	2,763%

#### 4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR

Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,35% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Conformément à la réunion du Conseil d'Administration de SICAV TRESOR tenue en date du 29 mars 2013, ladite SICAV TRESOR a procédé à partir du 02/01/2014 à :

- La révision de la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,35% TTC à 0,15% TTC de l'actif net l'an.
- L'instauration d'une commission de distribution de 0,20% TTC de l'actif net l'an, à payer en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR à savoir la BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL, à partager entre eux au prorata de leurs distributions et ce, suite à l'obtention par la BIAT ASSET MANAGEMENT - en sa qualité de gestionnaire de SICAV TRESOR - de l'agrément du CMF n° 17-2013 du 14 juin 2013 pour l'ajout de l'intermédiaire en bourse « BIATCAPITAL » en tant que nouveau distributeur de ladite SICAV.
- l'instauration d'une commission de courtage à payer au profit de la BIATCAPITAL, intermédiaire en bourse chargé de l'exécution des opérations en bourse.